

Demande de propositions : Rapport sur les difficultés liées aux honoraires dans la pratique privée de l'architecture de paysage (2026)

Introduction

L'Association des architectes paysagistes du Canada propose de mener une étude sur les honoraires dans la profession d'architecte paysagiste. Cette étude a pour but d'examiner les obstacles structurels et culturels qui empêchent les entreprises privées de facturer des honoraires conformes à ceux de leurs pairs professionnels, ainsi que l'impact de cette situation sur la viabilité des entreprises et la rémunération des professionnels à travers le Canada. Le consultant retenu sera appelé à :

1. Recueillir des données, des conseils ou de l'information sur les méthodes de facturation d'honoraires dans le domaine de l'architecture de paysage et les professions connexes (architecture, urbanisme, ingénierie), et à dégager l'éventail des variables qui influent sur ces honoraires, telles que la géographie, le coût de la vie, l'écart entre les sexes, le contexte réglementaire, les processus d'approvisionnement et de soumission, la taille ou l'ampleur des projets, les marchés publics par rapport aux marchés privés et l'inflation.
2. Se pencher sur les problèmes de disparité des honoraires et les obstacles ou défis, y compris la sous-enchère.
3. Comprendre la méthodologie utilisée par les entreprises d'architecture de paysage pour établir leurs honoraires.
4. Déterminer l'impact des stratégies d'approvisionnement sur les honoraires, telles que les limites d'approvisionnement exclusif ou les critères et facteurs de pondération dans les évaluations des appels d'offres.
5. Dégager des stratégies permettant aux architectes paysagistes de défendre la parité des honoraires et d'établir une proposition de valeur pour la profession, dans le but de créer des ressources sur les pratiques exemplaires de la profession et une stratégie de proposition de valeur qui défend la parité des honoraires auprès des équipes chargées des approvisionnements.

Contexte

À propos de l'AAPC

L'Association des architectes paysagistes du Canada (AAPC) est une organisation professionnelle qui compte 2 800 architectes paysagistes membres, 615 membres associés (ou stagiaires) et 669 étudiants-membres en architecture de paysage. L'AAPC est composée de membres provenant d'associations constituantes de tout le pays. En tant que porte-parole de la profession au Canada, l'AAPC défend les intérêts de ses membres sur des questions telles que les solutions fondées sur la nature, l'urbanisme, la rénovation urbaine, le développement durable, la santé et le bien-être des populations, les changements climatiques et le patrimoine culturel.

L'AAPC offre à ses membres des programmes et des services qui :

- sensibilisent le public et font la promotion de la profession – les outils de communication de l'AAPC comprennent le site Web, le répertoire des membres, un bulletin mensuel, les médias sociaux et LANDSCAPES|PAYSAGES, la revue nationale.
- favorisent le perfectionnement professionnel – l'AAPC tient une assemblée générale annuelle et un congrès, et fournit à ses membres tout au long de l'année de l'information sur les possibilités de perfectionnement et d'apprentissage au sein du secteur.

- honorent les membres et célèbrent leurs réalisations grâce aux prix d'excellence de l'AAPC, aux prix de reconnaissance, au Collège des fellows et à la remise de la Médaille du Gouverneur général en architecture de paysage.
- appuient l'éducation et la recherche par l'accréditation des programmes de premier et de deuxième cycle en architecture de paysage, la reconnaissance des réalisations des étudiants et l'octroi de bourses d'études.

Associations constituantes provinciales, territoriales et régionales de l'AAPC et FAPC

L'AAPC est composée des membres de neuf associations constituantes provinciales, territoriales et régionales qui représentent la profession d'architecte paysagiste dans chaque province et territoire du Canada. De plus, dans le cadre de la structure nationale de la profession, un organisme caritatif, appelé Fondation d'architecture de paysage du Canada (FAPC), a été créé en 1988 par les membres de l'AAPC afin d'investir dans la recherche, la communication et les bourses d'études pour améliorer notre capacité collective à façonner des paysages résilients, équitables et porteurs de sens, pour tous.

Contexte de l'étude

L'architecture de paysage est souvent considérée, à tort, comme la simple conception de sites ou l'aménagement de paysages et de plantations. Cependant, les architectes paysagistes et leurs clients contribuent à un ensemble de travaux variés, notamment la promotion et la mobilisation communautaires aux premières étapes d'un projet, l'élaboration de plans et de politiques stratégiques, l'engagement politique, la planification des systèmes, l'urbanisme, la construction des espaces verts et les plans de gestion et d'entretien à long terme des sites.

Depuis 2002, la croissance des communautés à travers le pays s'est accélérée et, malgré les bouleversements économiques de 2008, la demande d'autorisations de développement et de construction de nouvelles maisons, de parcs et d'infrastructures majeures a continué de croître – et les services d'architecture de paysage ont suivi cette tendance. Notre leadership dans de nombreuses initiatives prestigieuses et uniques au Canada et à l'étranger a mis en évidence la valeur de nos compétences, notamment en matière de planification stratégique (de la formulation de concepts jusqu'aux détails techniques), de gestion des travaux jusqu'à l'achèvement du projet, de gestion de projets complexes, de planification et de mobilisation, et de coordination interdisciplinaire. Au cours des 10 à 20 dernières années, de nouvelles possibilités de mobilisation professionnelle ont vu le jour, en lien avec l'écologie, les solutions visant à lutter contre le changement climatique et les conditions météorologiques extrêmes, la gestion de l'eau, la conception universelle et l'adaptation au climat, ainsi qu'à la volonté de nos professionnels de tendre vers la réconciliation avec les Premières Nations, les Inuits et les Métis.

Les efforts de densification et de rénovation urbaines dans les grandes et petites collectivités mènent au déploiement d'une créativité nouvelle dans des espaces publics qui ont besoin d'un apport de fraîcheur pour répondre à l'évolution démographique, aux besoins culturels et à l'expression artistique. Notre identité au chapitre de l'urbanisme et de l'aménagement du paysage sert à montrer aux Canadiens et aux visiteurs de notre pays qui nous sommes et comment nous prenons soin des espaces extérieurs publics et privés.

L'une des principales responsabilités de l'AAPC est de défendre les intérêts de ses membres auprès des secteurs public et privé, de promouvoir la valeur de l'expertise de ses professionnels et de faire connaître les contributions sociales, économiques et environnementales des architectes paysagistes auprès d'une collectivité en évolution constante. Une partie du travail de promotion de l'AAPC consiste à rassembler et à analyser des données sur la rémunération et les honoraires dans le domaine de l'architecture de paysage et à les comparer avec celles des professions connexes (architecture, urbanisme et ingénierie).

Définitions :

Honoraires : frais de consultation, y compris les taux horaires, facturés aux clients

Description et aperçu du projet :

Cette étude a pour objectif de fournir de l'information sur les honoraires pratiqués pour un large éventail de services d'architecture de paysage et, si ces honoraires sont relativement faibles, de proposer des stratégies pour les augmenter. À ce titre, nous cherchons à déterminer :

- s'il existe des inégalités de rémunération au sein des professions reposant sur un travail de conception (architecture de paysage, architecture, urbanisme et ingénierie), en tenant compte des différents secteurs et différentes zones géographiques, grâce à une analyse des taux de facturation/honoraires professionnels;
- les stratégies retenues pour tenir compte du vaste éventail d'activités constituant la profession d'architecte paysagiste afin de calculer les honoraires, car certaines de ces activités sont souvent exclues des énoncés des travaux;
- s'il existe des obstacles à la parité des honoraires au sein de la profession; et si les honoraires sont inférieurs à ceux des professions connexes, des recommandations seront formulées pour remédier à la disparité observée entre les professions ou les différentes régions géographiques.

Ce projet s'appuiera sur les travaux réalisés dans le cadre du rapport de l'AAPC sur l'état de la profession (2024) afin de favoriser une compréhension plus cohérente de la valeur des services d'architecture de paysage, de la rétribution des services, ainsi que de la rémunération individuelle des professionnels, par rapport aux professions connexes.

Composantes du projet

1. Analyse comparative de la rémunération : examiner et synthétiser les honoraires existants (tirés des grilles tarifaires et possiblement d'autres sources pertinentes) dans les domaines de l'architecture de paysage, de l'urbanisme, de l'architecture et de l'ingénierie.
2. Analyse comparative des honoraires
 - 2.1 Entreprendre une analyse et un examen comparatifs des honoraires dans le domaine de l'architecture de paysage et des professions connexes. Le consultant pourra effectuer une enquête sur les taux de facturation ou autres honoraires pour l'architecture de paysage en consultant les grilles tarifaires et en sondant les membres. Il existe des grilles tarifaires pour les autres professions.
 - 2.2 Compléter l'étude par des sondages réalisés auprès des membres et des équipes d'approvisionnement afin de connaître les tarifs actuels, les pratiques de tarification, les défis liés au calcul des honoraires et les méthodes utilisées à cet égard dans le domaine de l'architecture de paysage.
3. Analyse de l'étendue des services :
 - 3.1 Entreprendre un examen des différents rôles et de l'étendue des énoncés des travaux de diverses professions connexes afin de mieux comprendre comment les honoraires sont calculés dans les budgets des projets. Chaque profession calcule différemment le travail « annexe », et l'AAPC souhaite comprendre quelle est la part du travail « annexe », c'est-à-dire hors de l'énoncé des travaux, qui relève des architectes paysagistes par rapport aux autres professions connexes. Par exemple, la planification du site lors des étapes préliminaires d'un projet et la conception du nivellement.

3.2 Déterminer les travaux non rémunérés ou sous-évalués : mettre en évidence les rôles et les tâches régulièrement accomplies par les architectes paysagistes qui sont souvent exclus de l'énoncé des travaux standard ou qui ne sont pas rémunérés de manière adéquate, afin d'évaluer l'ampleur de ce problème par rapport aux autres professions.

4. Stratégies visant à atteindre la parité tarifaire avec d'autres professions connexes et selon les zones géographiques au Canada : Formuler des recommandations concernant les honoraires en architecture de paysage afin d'atteindre la parité avec d'autres professions reposant sur un travail de conception, notamment :
- a) examiner le bien-fondé d'une ligne directrice nationale en matière d'honoraires pour l'architecture de paysage;
 - b) comprendre les avantages et les inconvénients des différentes structures d'approvisionnement et de rétribution pour l'architecture de paysage, telles que les taux horaires ou les honoraires journaliers, les honoraires basés sur un pourcentage et les honoraires forfaitaires;
 - c) évaluer l'intérêt d'élaborer une liste de contrôle des services qui sont ou ne sont pas inclus dans l'énoncé des travaux d'architecture de paysage, et l'incidence que cela pourrait avoir sur les honoraires;
 - d) élaborer des stratégies de communication à utiliser au sein de la profession afin de promouvoir une compréhension commune des inconvénients de la sous-enchère;
 - e) élaborer des stratégies de communication à utiliser avec les groupes de clients et les professions connexes pour promouvoir la valeur des services d'architecture de paysage;
 - f) créer des ressources encadrant la négociation des honoraires.

Ce travail peut nécessiter des entretiens ou d'autres types de recherche, notamment une analyse de la rétroaction des clients. Le consultant dégagera les tendances en matière de salaires et d'honoraires dans la profession d'architecte paysagiste et déterminera les obstacles à l'équité des honoraires et de la rémunération dans la profession.

Produits livrables

Le rapport final abordera chaque élément des composantes du projet en citant les sources et en incluant les données de l'étude. Le rapport préliminaire sera soumis à un examen avant d'être finalisé.

Soumission des propositions et exigences

Les consultants peuvent établir le prix facturé pour les composantes du projet (points 1 à 4) dans leur ensemble ou séparément.

Les questions concernant le mandat et l'étude peuvent être soumises par courriel jusqu'au **15 avril 2026**.

Les propositions doivent être reçues par courriel sous la forme de pièces jointes au format .PDF avant 16 h HNE, le **29 avril 2026**.

Veuillez envoyer vos soumissions en format électronique, dans un seul document .PDF à :

Michelle Legault, directrice générale de l'AAPC, à l'adresse executive-director@csla-aapc.ca

Calendrier et échéances

Le projet débutera dès l'attribution du contrat, qui devrait avoir lieu en **juillet ou août 2026**. Le projet doit être achevé avant le **15 décembre 2026 (négociable)**.

Un plan de travail détaillé pour le contrat de base et le calendrier seront fournis et approuvés en consultation avec un groupe de travail de l'AAPC qui sera formé à cette fin.

Coordination

Le consultant devra, de sa propre initiative et à ses frais, fournir des mises à jour informelles par courrier électronique à la directrice générale de l'AAPC tout au long du projet. Des mises à jour mensuelles seront fournies et les résultats des principales étapes seront présentés soit en personne, soit lors d'une réunion en ligne, accompagnés de rapports de travail/notes d'information. La présentation finale sera faite devant le conseil d'administration (représentant les associations constituantes provinciales).

Budget

Un budget de base de **40 000 \$** a été alloué à cette étude, avec la possibilité d'ajouter des éléments provisoires au cours du projet. Ce budget comprend les honoraires des consultants, les dépenses, les frais liés aux réunions et sondages, ainsi que les frais accessoires. Le consultant est invité à énumérer toutes les options à valeur ajoutée ainsi que tous les coûts connexes en tant qu'éléments distincts. L'AAPC sera seule juge pour déterminer si la valeur ajoutée offerte justifie des dépenses supplémentaires. Le consultant peut inclure dans sa proposition des éléments provisoires supplémentaires qui ne correspondent pas au budget de base, afin qu'ils soient examinés et approuvés après l'attribution du contrat de base.

Hypothèses et accords

- L'acceptation du soumissionnaire retenu dépend de la réussite des négociations entourant les conditions du présent accord, les honoraires et la portée des travaux.
- Le comité exécutif se réserve le droit d'accepter ou de rejeter tout ou partie des réponses à cette demande de propositions (DP), ainsi que de relancer la DP, le cas échéant.
- Le comité exécutif n'est pas responsable des frais engagés par le candidat pour la préparation de cette proposition.
- En cas de désaccord sur l'interprétation des dispositions de la présente demande de propositions, la décision finale reviendra au comité exécutif.
- Tous les documents soumis dans le cadre de cette demande de propositions resteront la propriété du comité exécutif de l'AAPC.
- Tous les produits livrables résultant de cette DP resteront la propriété du comité exécutif, et leur utilisation ultérieure sera laissée à sa discrétion.

Attribution du contrat

Le soumissionnaire retenu et l'énoncé proposé des travaux seront approuvés par le conseil d'administration de l'AAPC. Le soumissionnaire sera sélectionné à l'issue d'un entretien avec le groupe de travail, qui prévoit une discussion sur les honoraires, la portée du projet et les approches méthodologiques employées.

L'Association se réserve le droit d'accepter toute proposition, quel que soit le prix, la portée des travaux ou le contenu. Les options de rechange seront examinées après la période d'interdiction et pourront être précisées dans les annexes.

Format de la proposition + critères d'évaluation

L'approbation finale du projet est à la seule et entière discrétion de l'AAPC, et fera l'objet d'une recommandation du comité de sélection (le comité exécutif), sans possibilité d'appel.

Les critères suivants guideront la sélection du soumissionnaire. Les propositions doivent être organisées de manière à permettre l'évaluation des critères suivants.

Section de la proposition	La section doit inclure :
Profil de l'entreprise / Présentation générale du candidat (25 %) 4 pages maximum, excluant les cv	<ul style="list-style-type: none"> ○ Profil de l'entreprise ○ Expérience de la collaboration avec d'autres associations à but non lucratif ou professionnelles ○ Démonstration de solides compétences en analyse économique et expérience acquise dans le cadre d'études similaires ○ Démonstration d'une connaissance pratique de la profession d'architecte paysagiste et/ou des professions ou disciplines connexes ○ Capacité éprouvée à travailler dans deux langues ○ Curriculum vitae des membres de l'équipe du projet (en annexe)
Expérience pertinente (25 %) 4 pages maximum	<ul style="list-style-type: none"> ○ Trois (3) exemples de projets pertinents et références, au maximum ○ On recommande de fournir des exemples de projets qui reflètent l'énoncé des travaux de la présente DP
Compréhension + méthodologie (40 %) 6 pages maximum	<ul style="list-style-type: none"> ○ Une description de l'approche qui sera adoptée pour cette étude, en faisant référence à votre compréhension de notre profession et de notre marché ○ Une description de la manière dont les méthodes de recherche et d'analyse de fond éclaireront les travaux ultérieurs sur ce projet et le résultat final ○ Évaluation par le soumissionnaire des documents de référence énumérés dans la présente DP pour respecter l'énoncé des travaux, et de toute autre information de référence qui pourrait être nécessaire ○ Une discussion sur la valeur des informations fournies par l'équipe de consultants dans leur proposition en rapport avec les objectifs de l'étude ○ Une brève discussion sur la capacité à mener à bien le projet dans les délais et les limites budgétaires indiqués

	<ul style="list-style-type: none"> ○ Plan de travail détaillé décrivant le temps et le niveau d'effort requis par tâche et par ressource (à inclure en annexe)
<p>Optimisation des ressources + qualité globale de la proposition (10 %)</p> <p>1 page maximum, excluant l'estimation détaillée des coûts</p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ Fournir une estimation détaillée des coûts par phase et par tâche clé du projet (à inclure en annexe) ○ Fournir une brève description de la manière dont les honoraires apporteront une valeur optimale à l'AAPC ○ Compétences en communication éprouvées de l'équipe de consultants ○ Démonstration d'excellence dans une proposition de grande qualité qui fait preuve de spécificité dans le texte et les éléments visuels, tout en évitant les formules toutes faites et en communiquant les informations de manière succincte
<p>Éléments supplémentaires/provisaires à prendre en considération</p> <p>1 à 2 pages</p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ Identifier tous les éléments provisoires que le consultant pourrait recommander pour ce projet. Cela ne fera pas partie de l'évaluation, mais aidera l'AAPC à déterminer si des fonds supplémentaires pourraient être nécessaires au fil de l'avancement du projet afin d'améliorer la qualité globale des produits livrables du projet

Documents de référence et éventuels documents/renseignements à l'appui

- Études de fond d'autres associations professionnelles, par exemple IRAC, IC, ICU, ASLA, IFLA, associations d'architecture du paysage du Royaume-Uni et d'Australie
- Grilles tarifaires des associations constituantes de l'AAPC
- Autres grilles tarifaires (ingénierie, architecture, urbanisme, etc.)